

**CAISSE DES ECOLES
VILLE DE POITIERS**

ANNEE 2022

**Devenir membre sociétaire
Devenir membre du Comité de la Caisse des écoles**

Depuis 2008, la Caisse des écoles, établissement public communal, est dédiée principalement au portage du Programme de Réussite Educative (PRE), financé notamment par des subventions de l'Etat, de la Ville de Poitiers, du Département et divers dons. Le PRE permet d'apporter des réponses éducatives individualisées aux enfants de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité ou ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial ou culturel favorable à leur développement harmonieux.

❶ Si vous souhaitez être solidaire de ce programme vous pouvez devenir **sociétaire à la Caisse des écoles** moyennant une cotisation dont le montant minimum s'élève à **5,00 €**, il vous suffit d'envoyer votre participation avant le **vendredi 1^{ER} avril 2022** dernier délai, **par chèque bancaire ou postal** libellé à l'adresse suivante :

**Service de Gestion Comptable de Poitiers
8 RUE SAINT LOUIS
86000 POITIERS**

➡ Attention, ce chèque devra obligatoirement être accompagné du **coupon de cotisation** ci-joint.

❷ Le fait d'être cotisant donne la qualité de membre souscripteur de la Caisse des écoles et la possibilité de proposer **sa candidature pour être membre du Comité de la Caisse des écoles** (3 à 4 réunions à l'Hôtel de Ville par an).

A l'occasion de cette année 2022, nous procédons au **renouvellement des trois représentants des sociétaires** du Comité de la Caisse des écoles.

Leur élection se tiendra le **mercredi 18 mai 2022**, de 13 h 00 à 16 h 00, à l'Hôtel de Ville.

Il vous est donc possible de faire acte de candidature, en retournant le **bulletin de candidature** :

**Mairie de Poitiers
« Comité Caisse des écoles – Candidature à l'élection »
Direction Education – Accueil périscolaire – Caisse des écoles
A l'attention de Monsieur Richard VIGNER – Pôle Coordination des
actions éducatives
Hôtel de Ville – 15 place du Maréchal Leclerc
CS 10569 - 86021 POITIERS CEDEX**

avant le vendredi 1^{er} avril 2022, 17 h 30 dernier délai.

Toutes précisions utiles concernant les modalités de l'élection vous seront communiquées ultérieurement.